

# Résolution 1026

## Cessez-le-feu ! Pour la protection des civils et le respect du droit humanitaire en Israël et dans les Territoires palestiniens occupés

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que l’attaque effroyable du Hamas à l’encontre de la population d’Israël du 7 octobre 2023 est un acte de terreur et de barbarie, qui viole le droit international public et le droit international humanitaire et qui a fait plus de 1000 morts et plus de 200 otages ;
- que le conflit israélo-palestinien, vieux de plus de 70 ans, a fait plus de victimes qu’il n’est possible d’en dénombrer ;
- que la réponse armée d’Israël sur la bande de Gaza après le 7 octobre 2023 a depuis lors fait des milliers de morts, et que la population de la bande de Gaza est confrontée à une crise humanitaire catastrophique ;
- que ce sont les populations civiles qui sont les premières victimes des conflits armés, quelle que soit leur origine ;
- au vu de la déclaration conjointe du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), du Fonds des Nations Unies pour l’enfance (UNICEF), du Programme alimentaire mondial (PAM) et de l’Organisation mondiale de la santé (OMS) sur l’acheminement de l’aide humanitaire à Gaza du 21 octobre 2023 ;
- au vu de la déclaration de l’Inter-Agency Standing Committee (IASC) sur la situation en Israël et dans les Territoires palestiniens occupés du 5 novembre 2023 ;
- au vu de la déclaration du Secrétaire général de l’ONU, M. António Guterres, du 19 octobre 2023,

invite le Conseil d’Etat

- à condamner publiquement tout acte de terreur et de violence commis en violation du droit international public et du droit international humanitaire en Israël et dans la bande de Gaza ;
- à appeler publiquement au respect inconditionnel du droit international public, du droit international humanitaire et, en particulier, des

*Votée le 17 novembre 2023*

Conventions de Genève, dont la Suisse est dépositaire et dont Genève a été le berceau ;

- à appeler publiquement à un cessez-le-feu humanitaire, immédiat, de la part de toutes les parties au conflit ;
- à appeler à la garantie d'un accès humanitaire immédiat et sans restriction dans toute la bande de Gaza afin de permettre aux intervenants humanitaires d'atteindre les populations civiles, de sauver des vies et d'éviter de nouvelles souffrances humaines ;
- à appeler à la protection de l'ensemble des populations et infrastructures civiles à Gaza, y compris les établissements de santé, et à la protection des travailleurs humanitaires ;
- à appeler à la libération immédiate et inconditionnelle des otages détenus par le Hamas ;
- à appeler à la recherche d'une solution politique au conflit israélo-palestinien ;
- à intervenir auprès du Conseil fédéral pour s'engager sur tous ces points au niveau international.